

Collège du 12^{ème}
94 rue Georges Pompidou
97430 Le Tampon
Ce.9741581A@ac-reunion.fr
Réf : NDS2020-36

LE PROTOCOLE SANITAIRE de reprise d'activité au collège du 12^{ème} NDS2020-36 et Annexes 1 à 3

LE PROTOCOLE SANITAIRE

Les fondamentaux :

- Maintien de la distanciation physique et du port du masque permanent pour tous
- Application des gestes barrière
- Limitation du brassage des élèves
- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- Formation, information et communication

La sécurité sanitaire, premier objectif, est un préalable à toute reprise d'activité. L'évaluation de la sécurité sanitaire se fait sur la base du protocole sanitaire. La mise en œuvre de ces consignes s'opère au niveau de chaque établissement en collaboration entre l'établissement et la collectivité territoriale de rattachement.

Le report de la rentrée des élèves est la conséquence du constat de l'absence du service et des fonctions de la gestion. Le constat futur de l'impossibilité de respecter les règles sanitaires provoquerait l'examen de la fermeture temporaire de l'établissement.

Préambule : En second objectif, après la sécurité sanitaire, si les effectifs le permettent (8 à 13 élèves par salle sont possibles) **il est recherché que les classes aient cours tous les jours.**

Dans le cas contraire, elles seront présentes un jour sur deux, selon les groupes. Cette organisation dépend du nombre d'élèves présents et sera donc confirmée prochainement.

Pour permettre une scolarisation quotidienne, il pourra être nécessaire de changer des élèves de classe. Par exemple : trois élèves sont présents volontaires en 6A et 12 en 6B. La capacité de la salle est de 8 pour respecter la sécurité sanitaire. Le transfert de 4 élèves en 6A permet de faire venir les classes quotidiennement.

L'accès au CDI, à l'infirmerie, à la vie scolaire sera limité ou interdit aux groupes pour éviter les contaminations. L'accès des parents non masqués au collège sera interdit. Les accueils indispensables se feront en distanciel de 2 mètres

L'accès aux bureaux administratifs et de gestion **sera limité**

Les emplois du temps sont modifiés et envoyés par Pronote aux parents et publiés sur le site

LE PROTOCOLE SANITAIRE : DEROULE DE LA JOURNEE

1- Transports scolaires et arrivée des élèves :

1-1 Les transports scolaires sont ajournés jusqu'au 4 juillet 2020.

1-2 Le médiateur est chargé, avec les AED, de modérer les attroupements de parents et d'élèves devant le collège et de rappeler la distanciation.

2- Elèves : Règles et déroulé d'une journée de classe

2-1 La vie scolaire est chargée de faire respecter la distanciation, le port du masque, la désinfection des mains et la gestion des flux, de la distance, l'accès aux toilettes.

2-2 A l'entrée au collège et de classe, le masque et la distanciation, la désinfection des mains au gel sont obligatoires. Le collège en dispose mais il est conseillé aux familles d'en fournir également. NB : Les élèves ayant Eps auront besoin de trois masques par jour. Les élèves doivent venir en tenue de sport. Le gymnase et les vestiaires ne sont pas utilisés.

2-3 L'entrée des élèves se fait par le portail des bus. La sortie par le portail principal. Des barrières différencient les trajets d'entrée et sortie. Elles canalisent le flux. Des marques au sol matérialisent la distance qui doit être respectée.

2-4 Une fois dans le collège, les élèves se dirigent vers l'emplacement de leur rangée en maintenant la distance et en portant le masque.

2-5 Le marquage au sol est modifié sur les rangs de la cour pour établir une distance de sécurité minimale. Elle nécessite néanmoins le port du masque.

2-6 Le professeur prévu à l'EDT conduit ses élèves vers la salle en respectant le trajet et veillant au non mélange des élèves. **Les salles de classe sont ouvertes par les ATTE le matin. Les AED les ferment et les ouvrent aux récréations, le midi et à 13h30.**

2-6 Les trajets et escaliers sont fléchés pour que les groupes ne se croisent et ne se mélangent pas.

2-7 Le professeur en charge de la classe verse du gel dans la main des élèves à l'entrée et la **sortie de classe**. Une place unique, en distanciation, décidée à l'avance avec étiquette collée est attribuée pour chaque élève dans la salle fixe. Elle ne peut en aucun cas être changée.

2-8 Les récréations sont décalées :

- 9h20-9h35 pour les 6^{èmes}
- 9h45-10h pour les 5^{èmes}.
- La récréation de l'après-midi est neutralisée

2-9 La Vie scolaire déclenche manuellement la sonnerie de sortie et de reprise de la récréation pour les 5^{èmes}

2-10 L'accès à l'espace toilettes, limité à trois élèves est soumis à accord de la vie scolaire. L'espace est délimité physiquement par des tables et /ou barrières

2-11 Le repas de midi : les élèves se rangent sur leurs rangs

2-12 La Vie scolaire fait descendre les classes au réfectoire.

2-13 A l'entrée du réfectoire, les mains sont désinfectées par un AED ou le distributeur automatique. Les élèves conservent leur masque pendant qu'ils sont servis de leur plat et le jettent dans la poubelle à la sortie de la chaîne. Pour un masque non jetable, l'élève le range dans une poche prévue à cet effet par la famille. NB : Quand des masques lavables seront fournis, cette mesure sera obsolète.

2-14 Les élèves sont placés dans le réfectoire par la Vie scolaire

2-15 A la fin du repas, à la sortie, désinfection des mains **au distributeur automatique**

2-16 Les élèves rejoignent leur secteur de pause méridienne. NB : Les bancs sont neutralisés

2-17 A la sonnerie, ils rejoignent leur rang.

2-18 Sortie du collège : par le grand portail, en respectant la distanciation, masqués

2-19 : La 3^{ème} heure de l'après-midi est neutralisée pour les élèves

3- Personnels enseignants : Règles et déroulé d'une journée

3-1 : Entrée par la salle des professeurs neutralisée : entrée par le portillon

3-2 : La salle des professeurs est neutralisée

3-3 A la 1^{ère} sonnerie, les professeurs prennent en charge leurs élèves et montent en tête de file par l'escalier prévu, vers la salle prévue, **sur instruction du CPE**. Il veille à éviter le mélange des classes.

3-4 A l'entrée en classe, il distribue du gel hydro alcoolique aux élèves en maintenant la distance et les installe à la place dédiée. NB : Les flacons de gel vides sont conservés pour re-remplissage.

3-5 Le professeur désinfecte son plan de travail, clavier et souris ainsi que toutes les surfaces touchées, à l'arrivée et au départ.

3-6 L'appel est effectué par Pronote « papillon » en fonction de la liste des élèves transmise et affichée

3-7 : Les premières heures sont consacrées aux échanges et formation aux gestes barrière des élèves par les enseignants

3-8 Le travail en classe s'effectue préférentiellement en numérique. Les éventuelles photocopies sont remises aux élèves après désinfection des mains. Les manuels ne sont prêtés ni aux élèves ni aux enseignants.

3-9 Stylos, feuilles, tout matériel ne peut être prêté.

3-10 Avant la sortie de la classe, le professeur distribue du gel hydro alcoolique aux élèves encore à leur place.

3-11 Le professeur descend avec les élèves, par l'escalier prévu, en veillant à maintenir la distance avec les autres groupes le cas échéant

3-12 Il rejoint les rangs dans la cour où la Vie scolaire prend le relais

3-13 En EPS, le gymnase n'est pas utilisé, aucun matériel n'est utilisé. La salle de classe des élèves est disponible en cas de besoin.

4- Personnels de Vie scolaire et AESH

4-1 Les AESH accompagnent les élèves notifiés ou travaillent à distance.

4-2 Les CPE veillent au respect du protocole sanitaire : accueil, désinfection des mains, distribution de masques, contrôle des rangs, de l'accès à l'espace toilettes et infirmerie, réception distanciée des parents, surveillance du port du masque, déroulement du repas et de la pause méridienne

4-3 Si besoin, la vie scolaire distribue deux ou trois (Eps) masques à l'entrée du collège et à la sortie du réfectoire.

4-4 Un point de réception et signature des parents est organisé à l'entrée.

4-5 Des AED sont placés dans les coursives à chaque interclasse pour intervenir dans les salles de classe. **Les salles de classe sont ouvertes par les ATTE le matin. Les AED les ferment et les ouvrent aux récréations, le midi et à 13h30.**

4-6 Le passage à la cantine se fait en groupes réduits, avec port du masque à la chaîne de distribution, masque jeté dans la poubelle en fin de chaîne, si jetable. Pour un masque non jetable, l'élève le range dans une poche prévue à cet effet par la famille. NB : Quand des masques lavables seront fournis, cette mesure sera obsolète

4-7 Les listes d'appel sont constituées et mises à disposition des enseignants dans la salle

4-8 La sortie des élèves s'effectue en distanciel et avec les masques quelle que soit l'heure.

4-9 La Vie scolaire déclenche manuellement la sonnerie de la récréation du matin :

- 9h20-9h35 pour les 6^{èmes}
- 9h45-10h pour les 5^{èmes}.

5- Gestion et Personnels ATTE

5-1 : Les personnels ATTE sont directement placés sous l'autorité fonctionnelle de la gestionnaire qui veille au respect et alerte le chef d'établissement sur l'application des directives du département et du protocole sanitaire

5-2 La Gestion est chargée de la distribution des masques et matériels sanitaires aux personnels ATTE et personnels d'Etat à l'entrée du collège et des commandes de produits sanitaires et des repas

5-3 Les ATTE sont chargés de l'ouverture des portes des salles de classe le matin et de la fermeture le soir

5-3 Les ATTE sont chargés de la désinfection régulière des espaces occupés : salles, poignées, interrupteurs, plans de travail, coursives, rambardes, sols, réfectoire

5-4 : Les rambardes des coursives doivent être désinfectées après chaque mouvement collectif des élèves

5-5 Les sanitaires du rez de chaussée sont désinfectés deux fois par jour

5-6 : Les fiches de désinfection sont affichées et renseignées par chaque personnel

5-7 Les ATTE ne sont pas chargés de la désinfection entre chaque professeur dans les salles de classe

6- Infirmerie (voir Annexe 2)

Un enfant ne pourra en aucun cas se rendre au collège en cas de maladie. Toute fièvre, tout éternuement sera considéré comme un symptôme possible de Covid. L'élève fera alors l'objet d'un isolement dans une pièce et d'une évacuation du collège, soit par la famille soit par le 15. L'infirmerie sera alors fermée avant décontamination.

Malgré toutes les précautions prises en termes de distanciations, masques, trajets, désinfection des locaux et coursives, il ne peut être garanti que les élèves d'une classe ne côtoient pas ceux d'autres classes pendant la pause méridienne. Il n'est en effet pas possible de cloisonner hermétiquement les espaces pour chaque classe ou niveau.

Tampon le 19 mai 2020

Le chef d'établissement



Collège du 12^{ème}
94 rue Georges Pompidou
97430 Le Tampon
Ce.9741581A@ac-reunion.fr
Réf : NDS2020-34

Choix des parents d'élèves de 6^{ème} et 5^{ème} pour le retour au collège le 25 mai 2020 ou le maintien en travail à distance

ANNEXE 1 : Demande de retour d'enfant au collège pour l'année scolaire 19-20

Monsieur le Principal,

Je soussigné..... vous remercie de noter que je souhaite que mon

Enfant..... scolarisé en classe deretourne au collège à
Nom et prénom de l'enfant Classe

partir du 25 mai 2020 pour le motif suivant dont :

- Je suis personnel à profession prioritaire à la scolarisation
Joindre un justificatif de profession ou un courrier d'attestation sur l'honneur
- Mon enfant a « décroché » et je souhaite qu'il retrouve le cadre du collège
- J'ai un besoin urgent d'aller travailler et personne dans mon entourage pour le garder
- Je préfère que mon enfant retourne au collège

Je prends bonne note qu'en cas de surnombre de demandes par rapport à la capacité d'accueil, ma demande peut ne pas être possible et que le non-respect volontaire des consignes sanitaires par mon enfant entrainera une réponse disciplinaire immédiate en raison des risques encourus.

- Je préfère garder mon enfant en travail à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire

Je confirme avoir pris connaissance entière et complète de la NDS2020-34 pour prendre ma décision.

Meilleures salutations

Téléphone :

Courriel :

Au Tampon, le..... 2020
Signature

Cette demande est à faire parvenir par porteur à l'accueil du collège du 12^{ème} avant le 19 mai 2020 à 12h ou dans la boîte postale du collège prévue à cet effet.

Des exemplaires photocopiés vierges seront à la disposition des familles à l'accueil. Une urne sera disposée à l'entrée du collège.

Le personnel d'accueil remettra au Principal en fin de matinée et de journée les courriers remis.

ANNEXE 2 : Informations du service santé

Fonctionnement de l'infirmierie à partir du 25 mai 2020

Modification des horaires de l'infirmierie afin de s'adapter aux horaires de présence des élèves :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi 7H-15H45

Mercredi 7H/11H30

L'accès à l'infirmierie est limité :

- Une seule personne à la fois dans la salle d'attente
- Les autres élèves attendent devant l'infirmierie en respectant les distanciations (marquage au sol)

L'élève en attente patiente que l'**infirmière vienne le chercher**.

A son accueil, l'élève se nettoie les mains au gel HA donné par l'infirmière. Il est ensuite reçu dans la chambre n°1.

Utilisation si nécessaire de gobelets à usage unique

Orientation de l'élève :

- Retour en classe après consultation de l'infirmière. L'enseignant lui redonnera en entrant en classe de **quoi se nettoyer les mains** au gel HA.
- Si nécessaire appel de la famille pour venir récupérer son enfant. L'infirmière informe que le parent se présentera à l'accueil. **L'agent d'accueil informe l'infirmière de son arrivée**. Elle accompagne alors l'élève jusqu'à sa famille.

Après le départ de l'élève et avant l'accueil d'un nouvel élève : nettoyage avec des lingettes virucides ,par l'infirmière du mobilier utilisé par l'élève (chaise) ,changement des draps si le lit a été utilisé (panier à linge).

Salle dédiée à un personnel ou élève pour qui l'infirmière suspecte un cas de COVID :

La chambre n°3 sera exclusivement utilisée dans ce cas. Elle sera équipée de masques, gel HA, thermomètre, blouse, visière, poubelle à pédale

Le protocole sanitaire « Procédure gestion cas COVID » sera strictement appliqué. Après le départ de l'élève ou du personnel , **prévenir un agent** pour qu'un nettoyage approfondi soit effectué **quelques heures après ce départ**. L'accès à la salle d'attente pendant la prise en charge de la personne suspecte COVID sera interdit et au moins jusqu'à la fin du ménage.

Liaison avec l'infirmière :

- Avec les familles : exclusivement par téléphone, messagerie pronote et courriel
- Avec les différents personnels du collège : privilégier le contact par téléphone et message pronote

Courrier aux familles

Chers parents,

Vos enfants vont pour certains reprendre le chemin de l'école mais dans un contexte sanitaire particulier.

Vous avez été informés par M Courrejou, principal du collège des modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège.

Je vous remercie de l'intérêt porté à ces recommandations issues des mesures sanitaires du protocole national

Dans quels cas votre enfant DOIT rester à la maison ?

- Si, avant de partir au collège, il présente des signes: fièvre > 37°8, toux, rhume, difficultés respiratoires, maux de gorge, signes digestifs, fatigue, perte du goût, perte de l'odorat...
- Si un parent présente ces mêmes symptômes ou est identifié comme cas de Covid 19
- Si au sein du foyer, une personne vient de rentrer de métropole et n'a pas terminé sa quatorzaine.

Dans quelles situations demander l'avis de votre médecin traitant ?

- ◆ - Si votre enfant est porteur d'une maladie chronique
- ◆ - S'il a un PAI,
- ◆ - Si un membre de la famille a une maladie chronique, si des personnes âgées vivent à domicile

Comment va se passer le retour au collège ?

Votre enfant aura dès la première heure de cours une formation et une information sur la nouvelle organisation du collège, sur les gestes barrières et plus particulièrement sur le port du masque, le lavage des mains et l'utilisation du gel hydro alcoolique.

Nous vous remercions

- d'aborder ces notions avec lui afin de garantir l'application permanente de ces règles. Vous pouvez vous aider par des vidéos sur le net
- de préciser à votre enfant qu'il devra apporter son matériel personnel et ne pas le prêter à ses camarades (livres, stylos, etc) et qu'il devra limiter les transferts d'objets et matériel au strict nécessaire
- d'apporter si possible **2 masques** : un propre dans un sac , l'autre il l'aura sur lui en entrant au collège. Une poche pour mettre le masque sale si celui-ci est lavable. Chaque élève changera de masque après le déjeuner. Si votre enfant n'a pas de masque à son arrivée un masque jetable lui sera remis.
- des mouchoirs jetables
- si possible son petit flacon personnel de gel hydro alcoolique
- Une bouteille ou gourde d'eau.

Protocole en cas de suspicion ou en cas avéré de COVID 19

Ce protocole dont la prise en charge d'un élève ou d'un personnel est établi selon le protocole national. Une salle est prévue au sein de l'infirmerie pour isoler un élève ou un personnel en cas de suspicion de COVID 19.

Nous vous remercions de mettre à jour vos coordonnées téléphoniques auprès de la vie scolaire si nécessaire.

En raison des mesures sanitaires, vous pouvez me contacter exclusivement

par téléphone au 02 62 34 57 93

par courriel valerie.preaudeau@ac-reunion.fr

par messagerie Pronote

Cordialement

Mme Préaudeau

Infirmière Collège du 12^{ème} Km

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie Chambre n°3 (salle dédiée) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

→ En l'absence de l'infirmière, cette même prise en charge (salle dédiée, appel de la famille) sera effectuée par un CPE. **Il faut absolument limiter le nombre de personne gravitant autour d'un cas suspect.**

Valérie Préaudeau, infirmière Collège du 12^{ème} Km

ANNEXE 3 : Salles fixes, escaliers et trajets

Classes	Salle	Escalier	Effectifs 20 mai 2020
6A	201	Escalier 1 : CDI	3
6B	202	Escalier 1 : CDI	6
6C	203	Escalier 1 : CDI	7
6D	204	Escalier 2 : ESCALIER SALLE INFO	6
6E	205	Escalier 2 : ESCALIER SALLE INFO	10
6F	102	Escalier 1 : CDI	13
			Total 45
5A	105	Escalier 3 :ESCALIER CENTRAL	4 +1 5 ^E : 5
5B	106	Escalier 3 :ESCALIER CENTRAL	6 +1 de 5C : 7
5C	109	Escalier 3 :ESCALIER CENTRAL	1 transféré 5B : 0
5D	209	Escalier 3 :ESCALIER CENTRAL	6
5E	208	Escalier 3 :ESCALIER CENTRAL	1 transféré 5A : 0
5F	207	Escalier 2 : ESCALIER SALLE INFO	5
			Total 23
4A	212	Escalier 3 :ESCALIER CENTRAL	
4B	213	Escalier 3 :ESCALIER CENTRAL	
4C	216	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN	
4D	217	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN	
4E	218	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN	
4F	219	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN	
4G	220	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN	
3A	221	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225	
3B	222	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225	
3C	223	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225	
3D	224	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225	
3E	225	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225	
3F	122	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225	
3PM	121	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225	